

BUDGET 2026

DES BASES SOLIDES, DES PROJETS CONCRETS

Ce budget 2026 s'appuie sur d'excellents résultats en 2025 pour financer des projets structurants — sans augmenter les impôts ni contracter de nouveaux emprunts. Il pose les premières pierres des priorités de la nouvelle équipe municipale.

UN BUDGET DE TRANSITION



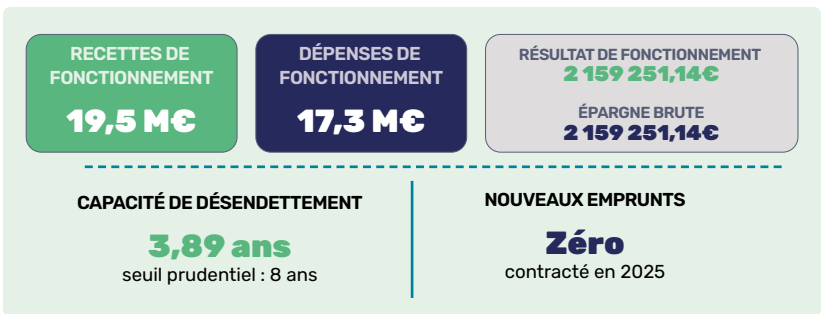
Ce budget primitif 2026 a été préparé dans un contexte particulier : celui du **renouvellement de la municipalité issue des élections de mars 2026**. Construit sur la base des résultats solides de l'exercice 2025, il assure la continuité des services tout en engageant les premiers investissements du nouveau mandat.

La programmation pluriannuelle sera précisée et enrichie au fil des années. Ce budget en est le point de départ — rigoureux, équilibré, et en cohérence avec les engagements pris devant les Sassenageois.

2025 : DE TRÈS BONS RÉSULTATS

Avant d'entrer dans le détail du budget 2026, un bilan s'impose. **La clôture de l'exercice 2025 est une très bonne nouvelle** : malgré le désengagement continu de l'État et les contraintes imposées aux collectivités, la gestion rigoureuse des services a pleinement porté ses fruits.

Ces résultats permettent d'alimenter directement les investissements 2026 sans recourir à l'emprunt. La bonne gestion d'hier finance la ville de demain.



LA RÈGLE D'OR : L'ÉQUILIBRE

Le budget municipal obéit à une règle intangible : l'équilibre réel. Chaque euro de dépense doit être couvert par une recette.

→ **Le budget 2026 s'élève à 30 703 383,50 €, réparti en deux sections :**

FONCTIONNEMENT
21 482 386,83 €
Financer les services au quotidien

INVESTISSEMENT
9 220 996,67 €
Construire la ville de demain

À SAVOIR

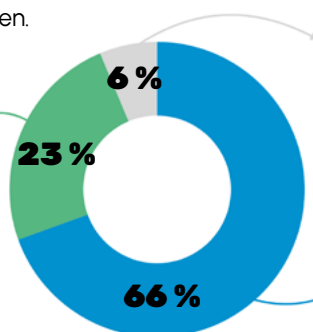
Contrairement aux communes, l'État n'est pas obligé de voter son budget à l'équilibre. Il peut fonctionner en déficit, ce qui n'est pas le cas des collectivités locales.

FONCTIONNEMENT : CE QUI FAIT TOURNER LA VILLE CHAQUE JOUR

Les dépenses de fonctionnement couvrent tout ce qui permet aux services municipaux d'exister au quotidien. Elles se répartissent en trois grandes catégories :

Dépenses courantes de fonctionnement

Tout ce qui permet aux équipements de fonctionner : Fournitures, énergie, entretien des bâtiments, télécommunications, assurances, contrats de maintenance...



Subventions et transferts

Soutien aux associations (+9,29 % par rapport à 2025), contribution au CCAS (520 000 €), indemnités des élus, participations diverses.

Charges de personnels

Rémunérations et cotisations sociales des 270 agents communaux. Sans eux, pas d'école ouverte, pas de piscine, pas d'espaces verts entretenus : c'est le service public rendu chaque jour aux Sassenageois.

DÉPENSES, FISCALITÉ, DETTE: CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

POURQUOI LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUGMENTENT-ELLES ?

Les dépenses courantes de fonctionnement sont en **hausse de 29 % par rapport au réalisé 2025**. Cette évolution traduit avant tout un **accroissement d'activité des services municipaux** : davantage de missions, de nouvelles exigences réglementaires, des équipements qui montent en charge.

À cela s'ajoute une **contrainte nationale imposée à l'ensemble des communes** : les cotisations patronales versées à la Caisse Nationale de Retraites des Agents

des Collectivités Locales (CNRACL) augmentent de 3 points, pour atteindre 37,65 % en 2026. Cette hausse, programmée par l'État sur quatre ans (2025-2028), pèse directement sur les budgets locaux.

Face à ces contraintes, la municipalité continue d'optimiser l'organisation des services, de mutualiser les moyens et de négocier les meilleurs prix via les marchés publics.



Certains événements entraînent des dépenses exceptionnelles comme cette année avec les élections municipales.

FISCALITÉ

CETTE ANNÉE ENCORE : pas d'augmentation des taux communaux

Un engagement constant, quel que soit le contexte national

→ La municipalité maintient les taux d'imposition communaux à leur niveau actuel. **Produit fiscal attendu : 11 300 000 €.**

Taxe	Taux communal	Taux total
Taxe foncière — propriétés bâties (maisons, appartements, garages...)	36,40 %	52,30 % (dont 15,90 % part département)
Taxe foncière — propriétés non bâties (terrains agricoles et non construits)	63,81 %	—
Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants uniquement)	16,87 %	—

POURQUOI MON IMPÔT PEUT-IL QUAND MÊME LÉGÈREMENT AUGMENTER ?

Le montant que vous payez = taux × valeur locative de votre bien (la « base fiscale »).

Ces bases sont revalorisées chaque année par l'État, automatiquement indexées sur l'inflation depuis 2018.

En 2026, cette revalorisation est de **0,8 % — la plus faible depuis plusieurs années.**

Même si le taux communal reste stable, votre facture peut légèrement évoluer. Cette évolution ne relève pas de la commune.

MONTANT DE LA DETTE : UNE BONNE NOUVELLE

La dette de la Ville continue de diminuer. Aucun nouvel emprunt n'est contracté en 2026 : les investissements sont financés par les ressources propres de la commune.

CAPACITÉ DE
DÉSENDETTEMENT
3,89 ans

SEUIL PRUDENTIEL
RÉGLEMENTAIRE
< 8 ans

Sassenage est bien en dessous du seuil d'alerte. La situation est saine, maîtrisée, et s'améliore.

LA PÉNALITÉ SRU : UN CONTEXTE PARTICULIER

La loi SRU impose aux communes un quota minimum de logements sociaux.

Sassenage fait face à une contrainte géographique forte : **plus de 50 % de son territoire est inconstructible** (massifs montagneux, zones naturelles protégées, cours d'eau...). Malgré cela, la pénalité appliquée en 2026 devrait être sensiblement équivalente à celle de l'an dernier : **210 240 €.**

Un recours juridique est en cours pour faire reconnaître officiellement cette réalité territoriale et annuler cette pénalité.

3 MILLIONS D'EUROS POUR CONSTRUIRE LE SASSENAGE DE DEMAIN...

3 010 071 € DE NOUVELLES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Ces investissements sont financés intégralement sans recourir à l'emprunt — grâce à l'autofinancement et aux excédents dégagés en 2025. Ils s'organisent autour de quatre axes prioritaires.

Proximité & qualité des services

Refonte du site du Théâtre en Rond, renouvellement du parc informatique, instruments pour l'école de musique, mobilier pour les bâtiments communaux.

Préservation de l'environnement

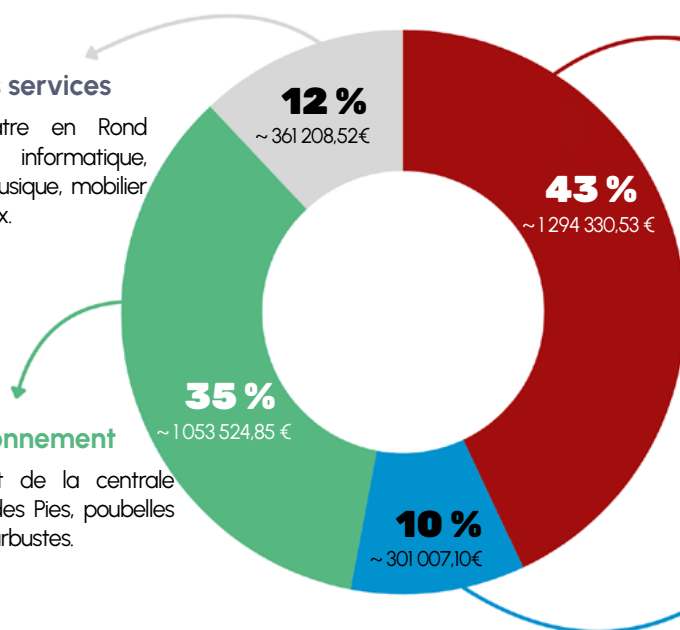
Éclairage public LED, rachat de la centrale photovoltaïque du gymnase des Pies, poubelles biflux, plantation d'arbres et d'arbustes.

Amélioration du cadre de vie

Rénovation de la piscine (phase 2), rafraîchissement des bâtiments (Médiathèque, Théâtre en Rond, Mairie), rénovation Multi-Accueil, réfection gymnase des Pies, aménagement des cimetières.

Renforcement de la sécurité

Vidéoprotection (phase 3), création de l'alerte PPMS attentat école Rivoire, clôture de l'école Hameau, travaux de sécurisation rue Dalloz, équipement pour la police municipale.



LA PISCINE

La rénovation de la piscine est l'un des chantiers structurants du mandat. **En 2026, la deuxième phase franchit une étape décisive** : lancement des études de maîtrise d'œuvre pour affiner les scénarios envisagés — amélioration de l'accueil des usagers, performance énergétique, maintien aux normes. **Ces études conduiront aux travaux confirmés pour 2027.**

À l'horizon 2027 et au-delà : désamiantage, isolation complète de la toiture, remplacement des systèmes de ventilation, de chauffage et de déshumidification. Un plan ambitieux, mené par étapes, pour que la piscine reste un équipement durable et accessible à tous.

Été 2026 : de légers travaux de maintenance sur le système de filtration sont programmés. **Aucune fermeture envisagée.**

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Comme évoqué dans notre numéro de mars n°317, la Ville a renouvelé son contrat d'éclairage public avec Citéos pour la période 2026-2037.

En 2026, les travaux débutent sur les avenues de Valence et de Romans : démontage des mâts et passage en LED prévu en juin, pour 109 points lumineux concernés. L'investissement 2026 s'élève à 282 220 € HT, dont 227 226 € HT pour ces deux axes.

Un schéma d'aménagement lumière repensé accompagne ces travaux : l'éclairage sera adapté par zone, par horaire et selon les usages. La luminosité sera abaissée en cours de nuit plutôt qu'une extinction totale — pour concilier sécurité des habitants et réduction de la pollution lumineuse.

Objectif 2030 : 100 % LED (contre 30 % aujourd'hui). Économies d'énergie jusqu'à 71 %. Plus d'1 M€ d'économie sur la facture d'énergie sur 12 ans.

TROIS QUESTIONS À...

Annie Suau-Bourdis

Adjointe déléguée aux finances et à l'embellissement



Pouvez-vous vous présenter et nous expliquer ce qui vous a conduit à prendre en charge les finances de la commune ?

Élue municipale depuis une vingtaine d'années, j'ai progressivement acquis une solide expérience des questions financières et fiscales. La gestion des finances communales est un domaine exigeant qui nécessite une bonne maîtrise des mécanismes budgétaires et réglementaires.

Dans cette mission, je peux compter sur l'engagement et les compétences des agents du service finances, dont le professionnalisme est essentiel au quotidien. Grâce à ce travail collectif, la commune dispose aujourd'hui d'une situation financière assainie qui nous permet d'aborder sereinement les projets du mandat.

Par ailleurs, les « emprunts toxiques », qui avaient longtemps pesé sur les finances communales, appartiennent désormais au passé. Ce dossier a été réglé par l'équipe précédente, que je tiens à remercier pour le travail accompli.

À la suite des élections, ce budget a-t-il un caractère particulier par rapport aux années précédentes ?

Oui, ce budget présente un caractère particulier puisqu'il a été adopté après notre réélection. Il s'inscrit dans une logique de continuité du service public et de stabilité pour la commune.

Il permet d'assurer le bon fonctionnement de la mairie tout en préparant les grands projets du mandat, sans engager prématurément des investissements avant leur programmation complète. Ce budget constitue donc une base solide et responsable pour mettre en œuvre les engagements pris devant les habitants.

Quelles sont les grandes priorités du mandat ?

Notre priorité est de concrétiser les projets pour lesquels les habitants nous ont accordé leur confiance.

Nous voulons préserver un cadre de vie agréable en conciliant qualité de vie et écologie de bon sens : végétalisation des espaces publics, plantation d'arbres, passage progressif à un éclairage 100 % LED, lutte contre les

nuisibles, réaménagement des parcs et valorisation des espaces agricoles avec la création d'une ferme pédagogique.

Nous poursuivrons également l'amélioration des services publics afin de les rendre plus simples et plus accessibles, notamment grâce à un accueil centralisé des démarches administratives.

Le mandat sera aussi marqué par la rénovation des équipements municipaux, avec une attention particulière portée au confort thermique et au bien-être des agents comme des usagers.

Le soutien au pouvoir d'achat reste un engagement fort : le Pass'Sport Culture pour les jeunes a été porté à 50 € et un chèque annuel de 30 € par foyer, utilisable chez les commerçants locaux, sera mis en place au cours du mandat.

Enfin, nous continuerons à agir pour des voiries mieux entretenues et pour la tranquillité publique, grâce à une police municipale renforcée et au développement de la vidéoprotection, tout en maintenant notre engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.